

COMMUNIQUE DE PRESSE de l'AFSCA

Action de contrôle annoncée dans le secteur de la DISTRIBUTION à Andenne

28/01/2010

L'action débutera le lundi 22 février 2010 et durera probablement toute une semaine. 11 contrôleurs et inspecteurs de l'Unité provinciale de contrôle de Namur participeront activement à cette action de contrôle. Quelque 200 établissements du secteur de la distribution actifs dans la chaîne alimentaire seront contrôlés : bouchers, boulangers, restaurants, magasins de nuit, détaillants en alimentation, cuisines de collectivités, marchés...

Le 21 janvier, la ville d'Andenne a organisé une séance d'information en collaboration avec la cellule de vulgarisation et les services de contrôle de la Province de Namur de l'Agence alimentaire, l'administration communale, l'Agence pour le développement local, l'association régionale HoReCa ainsi qu'avec les secteurs professionnels concernés.

Cette réunion d'information avait pour sujet "comment se préparer à ces contrôles, et comment se déroulent ces derniers". La collaboration entre la ville d'Andenne, les organisations professionnelles, l'AFSCA et les différents acteurs à contrôler a été excellente.

Le but de cette "action de contrôle annoncée" est d'inciter les opérateurs à garantir la sécurité alimentaire de leurs produits afin de respecter ainsi les exigences de l'Agence alimentaire et les attentes du consommateur, qu'il y ait ou non des contrôles.

En effet, l'établissement doit être en règle à l'arrivée du contrôleur, et pas seulement lorsqu'il quitte l'établissement !

Si des infractions sont constatées, les mesures appropriées seront prises, identiques à celles prises lors de contrôles inopinés.

Les check-lists utilisées lors de ces contrôles peuvent être consultées sur le site web de l'AFSCA.

www.afsca.be -> professionnels -> check-lists -> distribution

Directement après l'action, l'Agence alimentaire formulera les premières impressions.

Une évaluation incluant des conclusions plus détaillées de cette action suivra peu de temps après.

Pendant cette semaine de contrôle, les collaborateurs de l'AFSCA seront joignables à l'adresse ci-après :

Salle Free Time, rue Provost, 3 Andenne
0475 98 94 37

F.A.V.V.
Food Safety Center – Kruidtuinlaan 55
1000 Brussel
Tel. 02 211 82 11

Meldpunt voor de consumenten :
Tel. 0800 13 550
Fax 0800 24 177

<http://www.favv.be>



A.F.S.C.A.
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique
1000 Bruxelles
Tel. 02 211 82 11

Point de contact pour les consommateurs :
Tel. 0800 13 550
Fax 0800 24 177

<http://www.afsca.be>

De plus amples renseignements peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

AFSCA

Chaussée de Hannut 40

B-5004 BOUGE

Belgique

Tél : 081 20 62 00

Fax : 081 20 62 02

Courriel : Info.NAM@afsca.be

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65

Personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots 0477 59 83 93